

**Commission Départementale d'Aménagement Commercial
de la Sarthe
du 27 avril 2010**

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

(sous réserve des délais de recours)

Demandeur :	S.A.S. STEPHILDOM Siège social : S.A.S. STEPHILDOM La Maladrerie - Route de Ruillé 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Extension de 820 m ² d'un supermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne « SUPER U », d'une surface de vente actuelle de 1 980 m ² et future totale de 2 800 m ² , situé à LA CHARTRE SUR LE LOIR, Lieu-dit « La Maladrerie » - Route de Ruillé
EMPLOIS :	L'agrandissement du point de vente permettra la création de 5 emplois. Soit, après extension, un total de 50 personnes qui travailleront au SUPER U de La Chartre sur le Loir.
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE